

# AYEZ CONFIANCE !

La « Loi pour l'école de la confiance » :  
une loi au nom mensonger

## Méfiance envers les écoles

Les écoles fonctionnent actuellement par des conseils (maîtres et école) hors de tout rapport hiérarchique. Trop démocratique pour le ministère ! Un Conseil d'Administration gèrerait les nouveaux Établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF), regroupant le collège et les écoles. Le CA se composerait de représentants élus, par niveau en ce qui concerne l'élémentaire, pas par école. L'école n'existerait plus comme unité administrative. Une école pourrait très bien n'être pas représentée au CA. Tous les enseignants seraient soumis à l'autorité du chef d'établissement. **C'est la fin des conseils des maîtres et des directions d'école.** Les représentants parents seraient beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui. Les mairies ne seraient plus concernées. **Fin des conseils d'école.**

## Méfiance envers les enseignants

La discussion de la loi « pour l'école de la confiance » s'accompagne d'une vague de menaces de **sanctions** envers les enseignants critiques (évaluations CP), du jamais vu dans l'Éducation nationale.

C'est par le CP que le ministère a commencé à remettre en cause la **liberté pédagogique**, essence du métier, en se décrétant capable d'imposer des méthodes pédagogiques.

La loi s'ouvre par la remise en cause de la **liberté d'expression** des enseignants en dehors des heures de travail.

## Méfiance envers les parents

La composition des Conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN) serait laissée au bon vouloir du ministre, alors que parents et personnels y sont actuellement représentés. **Pratique pour faire taire toute opposition !**

## Méfiance envers la formation

Les ESPE, actuellement des établissements universitaires, seraient remplacés par des instituts à la main du ministère, qui devraient diffuser la bonne parole aux futurs enseignants.

## Méfiance envers les avis indépendants

Le CNESCO (organisme indépendant d'évaluation du système scolaire) serait remplacé par un conseil dépendant du ministère, dans l'optique annoncée de mise en concurrence des établissements.

## Méfiance envers le service public

La scolarisation obligatoire à 3 ans ne modifierait quasiment pas la scolarité des moins de 6 ans mais obligerait les communes à financer les écoles maternelles privées.

### Un beau cadeau au privé.

La création d'Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) créerait des filières élitistes dès la maternelle. Avec la diversité des statuts pouvant coexister (école, EPSF, EPLI), ce serait **une école à trois vitesses.**

## Méfiance envers les fonctionnaires

Des **étudiants** seraient utilisés comme enseignants **contractuels** (et, pour une partie, destinés à le demeurer) lors de la formation initiale. Dans le secondaire, les surveillants pourraient se voir confier de l'enseignement. Cette loi s'inscrit dans la politique de réduction du nombre de fonctionnaires.

## Méfiance envers l'inclusion

Le regroupement des écoles et d'un collège en un établissement unique imposerait une mutualisation des AESH (AVS) qui les amènerait à s'occuper de nombreux enfants.

# EN GRÈVE DÈS JEUDI 28 !

APPEL DE L'AG DU 19 MARS SOUTENU PAR L'INTERSYNDICALE PARISIENNE SNUIPP-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD-, CGT- ET CNT-ÉDUC

# MANIFESTATION AVEC LES PARENTS SAMEDI 30 MARS, 14H PANTHÉON